

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **2 juillet 2025**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **21**
Nombre de pouvoirs : **8**

Le neuf juillet deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Patrick COURTEIX à Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI ; M. Pierrick CRONNIER à M. Yoann FIANCETTE ; M. Philippe PELAT à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; M. Michel PESTEIL à M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Martine PANNETIER ; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Chrystèle BOYER et Mme Françoise TALVARD à Mme Elisabeth VENTADOUR.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20250709-008

Matière : 3.2 – Domaine et patrimoine - Aliénations

Objet : CESSION D'UNE EMPRISE COMMUNALE A MONSIEUR LACHAUD et MADAME LASCAUD ENTRE LE CHEMIN DE LA BORDE ET LA RUE DU PUY DE SANCY

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2241-1 et suivants ;
- Vu l'avis des domaines en date du 23 avril 2024 ;
- Vu les échanges et le protocole d'accord signé entre Monsieur Lachaud et Madame Lascaud et la Commune, en date du 11 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- D'autoriser la cession à Monsieur Lachaud et Madame Lascaud d'une emprise d'environ 900m² issue de la parcelle cadastrale AE 262 pour la somme de 16€/m² ;
- D'autoriser la division et la mise à jour du cadastre par un géomètre, ce qui permettra de déterminer le prix définitif de la cession en fonction de la surface exacte ;
- D'autoriser la désaffectation et le déclassement de l'emprise communale concernée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette vente et à accomplir toutes les démarches administratives afférentes.

Fait en Mairie d'Ussel, le 9 juillet 2025.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Adrien SEIXAS